



Leval_Nord

Légende

- Zones urbaines**
- UD Secteur mixte de cœur de ville
 - UdV Secteur mixte de cœur de ville / village
 - UdF Secteur mixte de faubourg et de village-rue
 - UdC Secteur résidentiel composé
 - UdM Secteur résidentiel mixte
 - UdP Secteur résidentiel pavillonnaire
 - UdA Secteur à vocation d'activités (UdA à UEN)
 - UdI Secteur mixte à l'urbanisation diffuse
 - UG Secteur d'équipements
 - UGC Secteur des casernes à Giromagny
 - UGL Secteur de loisirs
 - UGe Secteur permettant l'accueil d'une gendarmerie
 - UH Secteur mixte en transition

- Zones à urbaniser**
- UAU Secteur mixte à vocation d'habitat (court terme)
 - 2AUU Secteur à vocation d'activités (long terme)
 - 2AUI Secteur à vocation touristique (long terme)
 - 2AUL Secteur à vocation touristique (long terme)

- Zones agricoles**
- A Espace agricole
 - AE Espace agricole d'intérêt écologique

- Zones naturelles et forestières**
- EN Espace naturel et forestier
 - NEC Secteur de carrière
 - ENI Espace naturel et forestier d'intérêt écologique
 - NGF Secteur dédié au golf
 - NL Secteur à vocation de loisirs
 - NB Secteur dédié à l'accueil d'énergies renouvelables

--- Limites des zones

- Cadastre**
- | | |
|------------|------------------------|
| Commune | Divers |
| Parcelle | Cimetière |
| Bâtiment | Piscine |
| Bâti dur | Hydrographie |
| Bâti léger | Plan d'eau (DDT, 2021) |
| | Cours d'eau |

Prescriptions

- Espace boisé classé (R151-31 1°)
- Secteur avec interdiction de constructibilité pour des motifs environnementaux, de risques, d'intérêt général (R111-31 2°)
- Andennes décharges et dépôts
- Autres secteurs inconstructibles
- Zones humides
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des motifs environnementaux, de risques, d'intérêt général (R111-34 1°)
- Interdite logement
- Zones humides
- Emplacement réservé (R151-34 4°, R151-38 1°, R151-43 1°, R151-48 2°, R151-50 1°)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-41 3°)
- [Emblématique, Industriel, Remarquable]
- [Militaire, Ouvrier]
- [Anciennes fermes]
- [Maison de ville]
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-41 3°)
- Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (R111-43 5°)
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (R151-43 4° et R111-43 3°)
- Haie
- Boisement
- Ripisylve
- Verger
- Bâtiments d'habitation existants pouvant faire l'objet d'interventions de rénovation en zone A ou N (R151-23 2° et R151-25 2°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limités (R151-41 en zone A ou N (R151-23 2° et R151-25 2°))
- Diversité commerciale à préserver (R151-37 4°)
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (R151-48 1°)
- Marge de recul (R151-39)
- Bande d'implantation des constructions (R151-39)
- Secteur d'OAP



Cartographie : AUTB - édition : 11/2024
Sources : PCI Vecteur origine DGFIP Cadastre 2024

